



ACCUEIL

Vous êtes 1125 connecté(s) dont 2 membre(s)

RECHERCHER*

SANTÉ
HYGIÈNE

POLITIQUE
GÉNÉRALE

ECONOMIE
FINANCE

JUSTICE
DÉMOCRATIE

CULTURE
SPORTS

EDUCATION
EMPLOI

PÊCHE, ELEVAGE
AGRICULTURE

URBANISME
ENVIRONNEMENT

ISLAM
RELIGION

FAITS DIVERS
INSOLITE

+ Lus / 7 jours / 30 jours

Communiqué du Conseil des Ministres du Lundi 29...

Un SG de ministère révoqué à la suite de la...

Mauritanie: un Malien "torturé" avoue être...

Affaire Zeini : Arrivée des résultats de...

La communauté de Touléd porte plainte contre...

ANNONCEURS



ZRA 100 TEVRAGH - ZEINA
Tel: +222 524 79 95
Tel: 630 25 25
NOUAKCHOTT
MAURITANIE

1ère compétence nationale
en matière de cartographie
et de système d'information
géographique (SIG).

45 23 35 69
ou
46 44 69 46

CLASSEMENT

Moy. 3 derniers mois

Traffic Rank
cridem.org

93,698

Powered by Alexa



01-09-2016 14:00 - Mauritanie : 335 millions de dollars de recettes des industries extractives (rapport 2014)



Les Mauritanies - Sur la base des données déclarées et après un travail de conciliation, les ressources extractives ont rapporté à la **Mauritanie** une enveloppe globale de 118, 179 milliards d'ouguiyas, soit environ 335 millions de dollars us, selon le rapport du **Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les**

Industries Extractives (CITIE), au tire de l'année 2014.

Ce document, le 10^e du genre produit en **Mauritanie** depuis l'adhésion au processus de l'**ITIE** à partir de septembre 2005, est l'œuvre du cabinet britannique « *Moore Stephens* ». Le nouveau rapport a fait l'objet d'un large partage mardi et mercredi, en marge d'un atelier sur « *le renforcement du rôle de la société dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)* ».

Il résume « *toutes les informations sur la conciliation des revenus fiscaux et non fiscaux, provenant des industries extractives en **Mauritanie**, et constitue une partie intégrante du processus de mise en œuvre de l'ITIE.* ».

Dans ce cadre, les entreprises extractives et les administrations publiques ont reporté respectivement les paiements et les revenus du Profit-Oil, des redevances, des impôts sur les bénéfices, des dividendes, des bonus, des droits et frais sur licences et des autres flux de paiement significatifs ».

Sur cette base, on peut relever que « *les revenus du secteur minier encaissés directement par le trésor l'élèvent à 94,817 milliards d'ouguiyas. La **Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM)** est principale contributrice, grâce à une enveloppe de 71,994 milliards d'ouguiyas, soit environ 285 millions de dollars us.* ».

Les ressources versées dans le **Fonds National de Revenus des Hydrocarbures (FNRH)** ont atteint 22,723 milliards d'ouguiyas, soit 75 millions de dollars us ». Cette enveloppe correspond aux revenus du secteur des hydrocarbures et provient à hauteur de 40,5% de la commercialisation de la part de l'Etat dans la production du puits offshore « *CHINGUITI* » par la **Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier (SMHPM)**.

Au titre des paiements sociaux et environnementaux, le rapport 2014 relève un montant de 639 millions d'ouguiyas, soit un peu moins de 2 millions de dollars us.

Les articles, commentaires et propos sont la propriété de leur(s) auteur(s) et n'engagent que leur avis, opinion et responsabilité

Source : [Les Mauritanies](#)

Commentaires : 2

Lus : 738

Impression : Cliquez ici pour imprimer l'article

POSTEZ UN COMMENTAIRE

Charte des commentaires

A lire avant de commenter! Quelques dispositions pour rendre les débats passionnants sur Cridem :

Commentez pour enrichir : Le but des commentaires est d'instaurer des échanges enrichissants à partir des articles publiés sur Cridem.

Respectez vos interlocuteurs : Pour assurer des débats de qualité, un maître-mot: le respect des participants. Donnez à chacun le droit d'être en désaccord avec vous. Appuyez vos réponses sur des faits et des arguments, non sur des invectives.

Contenus illicites : Le contenu des commentaires ne doit pas contrevenir aux lois et réglementations en vigueur. Sont notamment illicites les propos racistes ou antisémites, diffamatoires ou injurieux, divulguant des informations relatives à la vie privée d'une personne, utilisant des œuvres protégées par les droits d'auteur (textes, photos, vidéos...).

Cridem se réserve le droit de ne pas valider tout commentaire susceptible de contrevenir à la loi, ainsi que tout commentaire hors-sujet, promotionnel ou grossier. Merci pour votre participation à Cridem!

Les commentaires et propos sont la propriété de leur(s) auteur(s) et n'engagent que leur avis, opinion et responsabilité.

IDENTIFICATION

Pour poster un commentaire il faut être membre .

Si vous avez déjà un accès membre .
Veuillez vous identifier sur la page d'accueil en haut à droite dans la partie IDENTIFICATION ou bien [Cliquez ICI](#) .

Vous n'êtes pas membre . Vous pouvez vous enregistrer gratuitement en [Cliquant ICI](#) .

En étant membre vous accèderez à TOUS les espaces de CRIDEM sans aucune restriction .

Commentaires (2)

cccom (H)

01/09/2016 14:56

C'est bien. mais il ya mieux:La valorisation de 3% de la station solaire de Boulénouar dans la création de ceintures vertes de palmiers objet de mon article en ligne <http://...> [Voir plus](#)

chekbi (H)

01/09/2016 14:47

ou est l'argent de mon peuple???



[NOUS CONTACTER](#) [CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE CRIDEM](#) [INFORMATIONS SUR CRIDEM](#)

Copyright 2016 CRIDEM (Carrefour de la République Islamique DE Mauritanie)
Enseigne de Cridem Communication - Sarl - Tous droits réservés